



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2066

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Lung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2066**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La gestion de la masse salariale s'effectue par centres de responsabilité dont la répartition s'inscrit dans le cadre budgétaire adopté par le conseil de Communauté. Dans ce cadrage, une enveloppe fédérale est prévue afin de faire face notamment aux ajustements d'effectifs pour garantir la qualité et la continuité du service public.

1° - Créations d'emplois

Direction générale

Direction de l'eau

Dans un contexte d'évolution des activités d'exploitation et de réglementation, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de catégorie A.

Cette création s'effectue dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Délégation générale aux ressources

L'élargissement des activités nécessite la création d'un emploi de catégorie A suite au redéploiement d'un agent au sein de la délégation.

Cette création s'effectue dans le cadre de la masse salariale de la délégation.

Direction de la logistique et des bâtiments

La pérennisation d'un emploi de requalification nécessite la création d'un emploi de catégorie A.

Cette création s'effectue dans le cadre d'un abondement de la masse salariale de la direction.

Direction des finances

La pérennisation d'un emploi de requalification nécessite la création d'un emploi de catégorie C.

Cette création s'effectue dans le cadre d'un abondement de la masse salariale de la direction.

2° - Créations d'emplois financés par suppressions, transferts ou redéploiements au sein des centres de responsabilité

Délégation générale aux ressources

Direction des ressources humaines

Au sein de la direction, l'unité équipe pépinière a pour vocation de favoriser le recrutement de lauréats de concours afin de leur faire connaître les métiers de la Communauté urbaine de Lyon et de les aider à accroître leurs compétences en suivant un parcours diversifié. Ce parcours alterne formations et missions au sein des différents services avec pour objectif l'acquisition d'une culture communautaire.

Pour faire face aux différents besoins manifestés par les directions, l'unité équipe pépinière nécessite la création d'un emploi d'administrateur.

Cette création d'emploi est prise en charge dans le cadre de la masse salariale allouée sur l'enveloppe fédérale.

Direction de la logistique et des bâtiments

Le projet de service de la direction des ressources humaines, PaRHtage, a créé au 1er janvier 2007 des services de ressources humaines chargés de la gestion de proximité. Il était alors prévu, dans un souci de portage des politiques ressources humaines par les directions et délégations, que ces services soient directement rattachés aux directeurs ou délégués. La réorganisation de la direction de la logistique et des bâtiments (DLB), présentée lors du comité technique paritaire du 25 juin 2010, a permis de suivre ces préconisations. Le service ressources humaines (SRH) a été rattaché au directeur de la DLB.

L'activité du SRH DLB a évolué depuis la mise en œuvre de PaRHtage. Il est nécessaire de renforcer le volet gestion administrative du personnel afin de sécuriser les activités et de garantir une continuité du service, notamment sur le volet paie. Ce renforcement nécessite la création d'un emploi de catégorie B.

Cette création s'effectue dans le cadre de la masse salariale de la direction.

3° - Transformations d'emplois

L'évolution de certains services communautaires nécessite la transformation d'emplois.

A l'occasion de recrutements, les profils de postes sont revus lors de l'établissement du cahier des charges et il peut donc s'avérer nécessaire de procéder aux transformations de certains emplois afin de mettre en conformité le grade de l'emploi et le grade de l'agent, à savoir :

Direction générale

Direction de la propreté

Transformation d'un emploi de rédacteur en attaché.

Direction de la voirie

Transformation d'un emploi d'attaché en ingénieur.

Délégation générale au développement économique et international

Transformation d'un emploi d'adjoint administratif en rédacteur.

Ces transformations d'emplois s'opèrent à masse salariale constante.

4° - Modification d'indice de rémunération

L'évolution des missions d'un emploi de responsable de la représentation de la Communauté urbaine à Paris, en terme de charge de travail et de responsabilités, nécessite la modification de la rémunération afférente à cet emploi.

5° - Création d'une activité accessoire

Les activités protocolaires de la Communauté urbaine nécessitent une coordination représentant un temps de travail mensuel maximum de 60 heures. Dans ce sens, il est proposé de créer une activité accessoire au sens du décret n° 2007-558 du 2 mai 2007, pour une période de 2 ans, moyennant une rémunération forfaitaire horaire de 23 € brute ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la création des emplois :

Services	N° de poste	Cadre d'emplois	Emploi	Observations
Direction générale				
Direction de l'eau	11510509	attaché ou ingénieur	chargé de mission	accroissement des missions
Délégation générale aux ressources				
Délégation	11120082	attaché	chargé de mission	accroissement des missions
Direction de la logistique et des bâtiments	11400491	attaché	chargé de mission	pérennisation d'emploi de requalification
Direction des finances	11300052	agent de maîtrise	agent logistique	pérennisation d'emploi de requalification

2° - Approuve la création d'emplois financés par suppressions, transferts ou redéploiements au sein des centres de responsabilité :

Services	N° de poste	Cadre d'emplois	Emploi	Observations
Délégation générale aux ressources				
Direction des ressources humaines - Equipe pépinière	07200191	administrateur	chargé de mission	élargissement des missions
Direction de la logistique et des bâtiments	94510089	rédacteur	assistant administratif	comité technique paritaire du 25 juin 2010

3° - Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Services	N° de poste	Cadre d'emploi actuel	Nouvel emploi	Nouveau cadre d'emplois	Observations
Direction générale					
Direction de la propreté	03532016	rédacteur	responsable équipe marchés	attaché	mise en conformité du grade et de l'emploi
Direction de la voirie	94910012	attaché	chargé de mission	ingénieur	mise en conformité du grade et de l'emploi
Délégation générale au développement économique et international					
Délégation	94700055	adjoint administratif	secrétaire de direction	rédacteur	mise en conformité du grade et de l'emploi

4° - Modification d'indice de rémunération :

Services	N° de poste	Indice actuel	Nouvel indice	Emploi	Observations
Direction de la communication	02110028	rémunération sur la base de l'indice majoré 1353	nouvelle rémunération sur la base de l'indice majoré 1403	responsable de la représentation de la Communauté urbaine de Lyon à Paris	revalorisation de rémunération

5° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal 2011 - comptes 641 110, 641 310, 645 100 et 645 300 et au budget annexe de l'assainissement 2011 - comptes 641 110, 645 100 et 645 300.

6° - Procède à la création d'une activité accessoire pour une durée de 2 ans, rémunérée sur la base de 23 € brut de l'heure, pour un temps de travail maximal de 60 heures par mois, afin d'assurer un travail de coordination des activités protocolaires.

7° - La dépense en résultant, de l'ordre de 16 560 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 641 110.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.